Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général de La Sagne du lundi 31 mars 2025 – 19h30 – Salle médias, La Sagne

M. Didier Benoit, Président du Conseil général, ouvre la séance à 19h34.

Appel nominal

Pierre-André Currit, administrateur communal, procède à l'appel nominal. Ce dernier relève la présence des 18 membres du Conseil général, 2 excusés, à savoir : Mme Mary France Soguel et M. Jimmy Matthey.

Communications

M. Didier Benoit annonce la démission de M. Laurent Benoit qui met un terme à sa fonction de conseiller communal pour le 23 juin 2025.

Ce dernier explique qu'il lui est difficile de cumuler ses activités professionnelles et les affaires communales sans pouvoir tout réaliser à cent pour cent comme il le souhaiterait.

Son remplaçant sera nommé à la prochaine séance.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024

Le procès-verbal de la séance est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement complémentaire de CHF 117'000.- pour la création d'un local dans le bâtiment du chauffage à distance, destiné aux employés des travaux publics et au garde forestier
2. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit-cadre d'engagement de CHF 400'000.- destiné à la réfection des routes communales
3. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 40'000.- pour la modernisation informatique de la station de pompage
4. Questions et interpellations
5. Communications du Conseil communal

1. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement complémentaire de CHF 117'000.- pour la création d'un local dans le bâtiment du chauffage à distance, destiné aux employés des travaux publics et au garde forestier

La lecture du rapport n'est pas souhaitée.

M. Martial Robert annonce que lors de sa séance du 25 mars 2025, la commission financière a approuvé cette demande de crédit complémentaire de CHF 117'000.- en vue de la construction de nouveaux locaux pour les employés des travaux publics et le garde forestier. Malgré que le prix de ces travaux peut paraître à prime abord élevé, les membres de la commission sont favorables à cet investissement car cela permettra, premièrement, de mettre en valeur le volume existant mais inutilisé dans les locaux du CAD. Deuxièmement, cela permettra d'offrir au personnel communal des locaux adaptés et d'actualité. Troisièmement, le studio à Rosières 1, utilisé jusqu'à maintenant pour le bureau du garde forestier pourra être remis en location. Dernièrement, cela permettra de faire un grand pas en avant en faveur de la sécurité de chacun dans la cours du collège. Toutefois, l'absence d'un libellé de soumission précis comprenant par exemple les normes anti-feu à respecter ou le type d'isolation à utiliser, ainsi que les nombreux détails de construction a été relevé à juste titre, par un membre de la commission financière. La commissions financière invite donc le conseil communal à tenir

compte de cette remarque afin de pouvoir faire des appels d'offre identiques et complets aux différentes entreprises (du village si possible) et ainsi éviter de mauvaises surprises et surcoûts lors des travaux. Au final, la commission financière a accepté à l'unanimité des membres cette demande de crédit.

M. Pierre Soguel demande si la construction du local TP laisse encore la place pour un agrandissement du CAD et s'il y aura une mise en soumission pour les travaux.

Mme Caroline Benoit annonce que le groupe PLR accepte la demande de crédit et rejoint la remarque de la commission financière relative à l'établissement de soumissions plus détaillées.

M. Rolf Hugi annonce que l'Union sagnarde acceptera la demande de crédit supplémentaire pour cette construction.

M. Cyril Leuba annonce qu'Agir ensemble est également favorable à ce crédit de construction.

M. Nicolas Burgat est favorable à la demande de crédit et estime important de prendre soin des employés communaux.

Mme Manuela Sauser répond à la question de M. Pierre Soguel en disant qu'il n'y aura pas d'impact sur le local du chauffage. Les bureaux ne toucheront pas le local du chauffage. Il y a la place pour une deuxième chaudière dans le local actuel. Le Conseil communal établira un cahier des charges en collaboration avec l'architecte pour que les entreprises qui soumissionneront soient toutes à la même enseigne. Le Conseil communal demandera des soumissions aux entreprises locales.

Lecture de l'arrêté.

Tous les articles sont acceptés. L'arrêté est accepté à l'unanimité.

2. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit-cadre d'engagement de CHF 400'000.- destiné à la réfection des routes communales

La lecture du rapport n'est pas souhaitée.

M. Martial Robert annonce que la commission financière est bien consciente de l'ampleur du réseau routier de La Sagne et préavise favorablement la demande de crédit cadre de CHF 400'000.- pour l'amélioration des routes. Bien que les différents modes de subventionnement sont complexes, la commission financière approuve aussi la demande de CHF 120'000.- pour le tronçon des Bressel afin de pouvoir profiter des travaux en cours sur la Commune de La Chaux-de-Fonds et bénéficier de meilleurs tarifs.

Mme Caroline Benoit annonce que le groupe PLR accepte le crédit cadre de CHF 400'000.- sur 4 ans destiné à la réfection des routes communales.

M. Pierre Soguel pose les questions suivantes : Quelle est l'entreprise mandatée par La Chaux-de-Fonds pour les travaux de cette année ?

Mme Manuela Sauser répond : C'est l'entreprise Colas qui a été mandatée.

M. Pierre Soguel : Une soumission de gré à gré a-t-elle été faite afin d'avoir tout de même un devis comparatif ?

Mme Manuela Sauser : Pas d'autre demande ont été faite.

M. Pierre Soguel : Des places d'évitements sont-elles prévues lors de la rénovation du prochain tronçon ?

Mme Manuela Sauser : Pas de places d'évitements supplémentaires sont prévues.

M. Pierre Soguel : Une restriction de tonnage est-elle prévue pour les véhicules lourds circulants sur les routes qui vont être rénovées ?

Mme Manuela Sauser : Ce sujet doit encore être discuté au sein du Conseil communal. Si une restriction de tonnage est mise en place, cela risquerait de porter préjudice aux agriculteurs.

M. Pierre Soguel : Les riverains ont-ils la possibilité de profiter du chantier pour refaire un bout d'enrobé sur leur parcelle (à leur frais) ?

Mme Manuela Sauser : Les riverains seront de toute façon avertis des travaux et pour les accotements. Ce sera ensuite à eux de prendre contact avec le responsable de chantier s'ils veulent refaire une place devant chez eux. Mais ce n'est pas la Commune qui va gérer leurs places privées.

M. Pierre Soguel : Qu'est-il prévu pour les CHF 60'000.- (31410.00) mis au budget 2025 pour l'entretien des routes et des voies de communication ?

Mme Manuela Sauser : Les CHF 60'000.- sont inscrits chaque année dans le budget et sont prévus pour reboucher les trous et les fentes ou pour les entretiens à court terme.

M. Cyril Leuba annonce que le groupe Agir ensemble est favorable à ce crédit-cadre. C'est une bonne chose de pouvoir entretenir les routes. Il trouve que le choix de ce tronçon est tout à fait pertinent pour pouvoir profiter des travaux qui sont faits à La Chaux-de-Fonds et d'avoir un tarif avantageux. Néanmoins, il estime que pour le choix des prochains tronçons, il serait pertinent que la commissions d'urbanisme et d'aménagement puissent être consultée afin de tenir compte des sensibilités du Conseil général et pouvoir éventuellement apporter des pistes de réflexion nouvelles au Conseil communal afin de faire des choix plus pertinents.

M. Rolf Hugi informe que l'Union sagnarde acceptera le crédit-cadre.

M. Nicolas Burgat accepte la demande de crédit.

Mme Manuela Sauser et M. Charles Häsler rebondissent sur la demande de M. Cyril Leuba concernant la commission de l'urbanisme. Ils confirment prendre bonne note de la demande mais soulignent que jusqu'à présent cela n'était pas du ressort de la commission de l'urbanisme de s'occuper des routes et voies publiques.

Lecture de l'arrêté.

Tous les articles sont acceptés. L'arrêté est accepté à l'unanimité.

3. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 40'000.- pour la modernisation informatique de la station de pompage

La lecture du rapport n'est pas souhaitée.

M. Martial Robert prend la parole et communique que la commission financière propose d'accepter cette demande de crédit.

M. Pierre Soguel demande si la Commune a étudié une sécurisation globale de l'informatique ?

Mme Corinne Haesler rappelle d'abord que la gestion du système relève du service informatique de l'entité neuchâteloise qui administre la Commune et que tous les aspects liés à la sécurité ont été étudiés. Pour la STAP et la STEP, le système informatique faisant l'objet de la demande de crédit est fourni et installé par Rittmeyer-Brugg ; il s'agit d'un dispositif autonome. Comme ce système envoie des alertes sur les téléphones portables, le Conseil communal décide d'examiner plus en détail les éventuelles failles de sécurité. L'investissement permettra en outre de renforcer la sauvegarde des données, d'assurer les mises à jour des programmes, ainsi que de financer le support technique et le service de maintenance afférent à la STAP. S'agissant du CAD, le fournisseur Brugg Pipes a mis en place une alarme par courrier électronique ; dans la mesure où ces e-mails sont consultés sur les téléphones professionnels, le Conseil communal entend également analyser les risques potentiels à leur réception. Le nouveau dispositif constitue enfin une entité indépendante.

M. Pierre Soguel : Quelle est la durée de garantie de ce nouveau système ?

Mme Corinne Haesler : Il y a une année de garantie par rapport à ce qui est installé. Ensuite, il y un contrat de maintenance d'entretiens des fonctionnalités qui permet de mettre les mises à jour. L'informatique évoluant rapidement, nous ne sommes jamais à l'abri d'un soudain grand

bond de la technologie. Mais en l'occurrence, avec le contrat de maintenance qui démarrera une année après l'installation, cela devrait durer quelques années.

M. Rolf Hugi déclare que l'Union sagnarde acceptera la demande de crédit.

M. Yannick Bart informe que le groupe PLR accepte la demande de crédit.

M. Cyril Leuba annonce que le groupe Agir ensemble fait confiance au Conseil communal pour cet investissement et l'acceptera.

M. Nicolas Burgat acceptera la demande de crédit.

Lecture de l'arrêté.

Tous les articles sont acceptés. L'arrêté est accepté à l'unanimité.

4 Questions et interpellations

M. Rolf Hugi revient sur le sujet de la route du Sommartel. Il a été interpellé par des riverains. Il commence par faire un rappel historique de la route et du restaurant. Le restaurant a été créé en 1909 et le Conseil communal décide en 1922 de créer une route reliant la route cantonale La Sagne-Le Locle au Grand Sommartel. Dans les années 1960, les autorités communales décident de goudronner ce chemin blanc devenu obsolète ce qui permet le développement touristique du site de Sommartel avec en plus un service de car postal pendant la belle saison. Il insiste sur le fait que ces éléments prouvent que c'est une route communale qui n'a malheureusement pas été bornée et cadastrée en son temps, et non une route privée. Il souligne le fait qu'aujourd'hui, les riverains ne disposent pas :
- d'accès aux hydrantes, et aux bornes d'incendies,
- d'amenée d'eau lorsque les citernes sont vides,
- de raccordement à la station d'épuration,
- d'éclairage public,
- de câble internet,
- de molok à déchets.

Il rajoute que le seul service que les riverains reçoivent de la Commune c'est la route et qu'actuellement les autorités communales se déchargent de ce service sur les contribuables bordiers alors qu'elle fut considérée pendant un siècle comme faisant partie du réseau communal.
Il demande au Conseil communal s'il est pour ou contre de borner et de considérer la route comme route communale. Il pousse un peu plus loin en demandant l'avis des conseillers généraux.

M. Charles Häsler répond et précise d'emblée que le problème ne sera pas résolu ce soir. Il rappelle que le Conseil communal a repris le dossier de Sommartel, comme tous les autres, et que sa position demeure inchangée. La route a été ouverte selon les conditions qui ont été rappelées, avec sur des terrains mis à disposition par les propriétaires.
Le Conseil communal entend poursuivre la démarche engagée depuis plusieurs années, relancée récemment, afin de trouver une solution à la fois technique et économique qui puisse bénéficier de subventions cantonales et fédérales. Les riverains ont déjà été consultés et connaissent cette position ; dès que des chiffres réalistes, intégrant le montant des aides possibles seront disponibles, ils seront à nouveau conviés pour décider de la suite. D'ici là, le statut actuel de la route reste inchangé. Par souci d'équité envers les autres secteurs de la Commune, le Conseil ne souhaite pas reprendre à la charge de l'ensemble des contribuables une route privée en mauvais état pour la remettre aux normes ; à titre d'exemple, aux Entre-deux-Monts, la part publique des travaux avait été financée la Commune et la part privée par les privés.

Mme Manuela Sauser rejoint ce qu'a dit M. Häsler à propos de la route de Sommartel. Pour l'avancement du tronçon, des essais de plaques ont dû être faits pour obtenir les éventuelles subventions. Un rendez-vous a été pris sur place avec M. Jeanrichard des améliorations foncières. L'entreprise Colas avait fait un premier devis pour la réfection de la route sur la totalité. Après examen des prescriptions émises par le service des améliorations foncières, M.

Häsler et elle-même constatent que certaines d'entre elles sont inapplicables ou impossibles à respecter partout. Ils attendent désormais une réponse actualisée de ce service. Les riverains seront ensuite convoqués de nouveau pour discuter des modalités de financement et des étapes suivantes du projet.

M. Cyril Leuba informe qu'en lisant l'édition du 15 février 2025 de l'Arc Info, il a découvert un article parlant de l'initiative populaire pour la carrière, dans lequel un conseiller communal encore en fonction commentait le sujet en exprimant son opinion personnelle. N'ayant personnellement aucun problème avec la personne en question, en tant que conseiller général, il rappelle à tous les membres du Conseil communal leur devoir de réserve quand ceux-ci s'expriment dans les médias. A savoir, exprimer seulement l'avis du Conseil communal dans son ensemble et non pas ses opinions personnelles. Par cette interpellation, il espère que ce genre de situation de se reproduira plus à l'avenir.

M. Fritz Schmid souhaite répondre. Il affirme avoir pris bonne note de cette remarque. Il confie qu'il n'aurait pas dû donner son avis personnel.

5. Communications du Conseil communal

M. Laurent Benoit rappelle que le berger du communal avait donné sa démission. Suite à cela le poste avait été remis au concours. Quatre postulations avaient été déposées dont deux qui étaient intéressantes. Deux personnes ont été auditionnées. Le choix s'est finalement porté sur M. Cédric Ducommun, qui entre en fonction le 1er mai prochain.
M. Benoit s'exprime ensuite à propos de sa démission. Il est difficile pour lui de cumuler ses activités professionnelles et les affaires communales en réussissant à tout réaliser à cent pour cent comme il le souhaiterait. Il espère que tout se passera bien avec la personne qui le remplacera. Il n'exclut pas le fait de se remettre au service de la Commune à l'avenir.

Mme Sauser tient à remercier le garde forestier et les employés des travaux publics pour leur travail de déneigement durant la saison d'hiver. Elle remercie aussi l'entreprise Colas pour l'ouverture de la carrière, ce qui est exceptionnel car elle est habituellement fermée durant la période décembre-janvier Ceci permet aux travaux publics de prendre du gravier lors de la pluie givrante, pour sécuriser les trottoirs et les routes.
Elle retrace ensuite l'avancée de ses dicastères. Pour commencer, elle annonce qu'elle prend à cœur de remettre en conformité les passages piétons actuels. Il y a beaucoup de travail et de lacunes à combler.
Ensuite, une pétition avait été déposée en début de législature à propos du secteur de Miéville. Cela concernait une demande pour abaisser la vitesse à 40 km/h. Mme Sauser n'a malheureusement pas pu défendre les 40km/h mais a réussi à faire accepter 50km//h. Ce projet a été accepté par le Canton et sera prochainement mis en place.
Elle poursuit en parlant de la déchetterie. Une surveillance a été mise en place car la déchetterie subit encore beaucoup trop d'incivilités.
Elle termine en annonçant que la société de tir devra mettre en conformité le système électronique de la ciblerie pour continuer d'accueillir les tirs obligatoires et les tirs en campagne.

Le Président lève la séance à 20h22.

La Sagne, le 31 mars 2025

Les rapporteurs :
Florence Vermot - Pierre-André Currit

Au nom du Conseil général

Le Président	La Secrétaire
Didier Benoit	Elise Benoit